

Introduction

La relation de l'architecture à l'écriture apparaît paradoxale, si on l'envisage dans sa globalité. D'une part en effet on ne peut que constater la relative rareté des développements consacrés aux monuments dans les textes historiques ou dans les autres genres littéraires, d'autre part elle est la seule, parmi tous les arts plastiques, qui ait donné lieu à des traités techniques et à des stipulations juridiques particulières. Cela tient évidemment au statut de cette activité, qui suppose des savoir-faire hautement spécialisés, et implique des engagements financiers auxquels le pouvoir politique se trouve inévitablement mêlé ; mais en même temps, et pour les mêmes raisons, à la différence des tableaux ou des statues, elle requiert pour être comprise des qualités et des compétences qui sont rarement réunies chez ceux qui ne la pratiquent pas réellement, à savoir une sensibilité de la part de l'observateur ou du visiteur aux volumes et aux proportions, éléments abstraits difficiles à évaluer pour le non-spécialiste, et de surcroît un minimum de connaissances techniques pour que puissent être appréciées la qualité du bâti, l'originalité de sa conception et éventuellement les prouesses imposées par sa réalisation, sans parler du choix et du traitement des ordres.

Ainsi s'explique sans doute que ni Pausanias décrivant dans la seconde moitié du II^e siècle les sites de la Grèce, ni Montaigne parcourant dans les années 1580-1581 les villes d'Italie ne semblent avoir prêté beaucoup d'attention à l'architecture des édifices exceptionnels devant lesquels ils passaient – le Parthénon d'Athènes – ou dans lesquels ils entraient – la nouvelle basilique de Saint-Pierre de Rome – pour ne prendre que deux exemples massifs. Le premier est plus soucieux de rappeler l'origine des cultes et des mythes autour desquels s'ordonne encore parfois la vie de cités ou de régions entières ; le second s'intéresse surtout aux mœurs, au spectacle de la rue, aux détails de la vie quotidienne des centres urbains qu'il traverse. J'évoque ici ces deux auteurs parce qu'ils comptèrent l'un et l'autre parmi les esprits les plus cultivés et les plus curieux de leur temps. Leur indifférence ou leur cécité devant l'architecture proprement dite n'en est que plus révélatrice de ce que Robert Musil appellera son invisibilité :

l'attention coule sur eux, disait l'auteur de l'*Homme sans qualités* en parlant des monuments, comme l'eau sur un vêtement imprégné, sans s'y attarder un instant¹.

Cela certes n'empêche pas les mentions nombreuses et récurrentes d'édifices publics profanes ou sacrés dans la littérature grecque et romaine ; elles s'expliquent en grande partie par le fait que la cellule organisatrice des communautés humaines fut pendant des siècles la ville, qu'il s'agisse de la « polis » ou de l'*urbs*. Et la ville se définit d'abord par son équipement monumental. Rappelons-nous Pausanias, justement : s'il hésite à accorder la dignité de « polis » à Panopée de Phocide (X, 4, 1- 4), c'est qu'elle est dépourvue de gymnase, de théâtre, d'agora et de fontaine... De ce fait, les édifices qui ordonnent l'espace public pour plusieurs générations sont aussi des lieux de mémoire qu'on se plaît à évoquer, indépendamment de leur rôle identitaire, en ce qu'ils gardent le souvenir d'un évergète généreux ou d'une grandeur passée, comme l'ont bien mis en évidence les travaux de C. Edwards ou de A. M. Gowing². Nous trouvons une version prospective en quelque sorte de ce phénomène dans la préface du *De architectura* de Vitruve (I, *praef.*, 3)³, lorsqu'il encourage Auguste à multiplier les constructions publiques et privées qui soient à la mesure de ses exploits pour en transmettre le souvenir à la postérité, et une version rétrospective dans le récit que fait Ammien Marcellin de la visite à Rome de Constance II en 357 (XVI, 10, 13-17) où seuls les grands monuments du Haut Empire, du moins ce qu'il en reste, parlent encore de la splendeur et de la puissance de la capitale déchu. Mais la plupart de ces textes se contentent d'énumérer les édifices, en soulignant, dans le meilleur des cas, telle ou telle de leurs caractéristiques (de préférence leur grandeur ou leur capacité d'accueil) en termes très généraux ; ils ne constituent en aucun cas des développements architecturaux.

Il existe cependant, nous dira-t-on, des descriptions, souvent prolixes, qui relèvent du genre de l'« ecphrasis », et semblent témoigner de l'intérêt porté par de nombreux auteurs, depuis l'époque hellénistique jusqu'à la fin de l'Antiquité, à l'objet architectural en tant que tel⁴. Et effectivement, un chapitre de notre ouvrage lui est consacré. On prendra garde toutefois que les textes que nous avons l'habitude de rassembler sous cette chronique n'ont pas tous le même statut et peuvent par voie de conséquence entretenir avec l'art de bâtir des rapports très différents. Trois exemples, parmi les plus célèbres et les plus fréquemment cités : les notices de Callixeinos de Rhodes recueillies, à quelque quatre siècles de distance, par Athénée de Naucratis au livre V de ses *Deipnosophistes*, d'abord⁵. Elles évoquent, comme chacun sait, les constructions éphémères ou somptuaires des Ptolémées. Nous les lisons avec passion parce qu'elles nous semblent contenir des formules singulières concernant plus ou moins directement soit le schéma basilical (pour la tente d'apparat de Ptolémée II Philadelphie, V,

196a-197c)⁶, soit des ordonnances palatiales qui permettent de comprendre par exemple celles du « château » d'Araq-el-Emir (pour la Thalamègos de Ptolémée IV Philopator, V, 204c- 206c)⁷. Mais elles sont appelées par une réflexion à la fois érudite et moralisante sur les banquets et le luxe qui s'y déployait, et l'on constate que le dessein de l'auteur n'était pas de donner une vision claire de partis architecturaux dont la transposition graphique reste d'ailleurs problématique malgré les travaux de Studniczka, puisque les composantes principales, les parties portantes en particulier, n'y sont évoquées que si elles sont revêtues de matériaux précieux ou enrichies d'éléments décoratifs ou symboliques, statues, peintures ou tapisseries⁸. Les villas de Pline le Jeune, ensuite : les fameuses lettres des livres II et V de sa *Correspondance* présentent pour l'essentiel des cheminements et des lieux de séjour, avec une insistance particulière sur les agréments de leur exposition en fonction des heures du jour ou des saisons, mais les indications relatives aux éléments structurels demeurent rares et imprécises ; il suffit, pour s'en convaincre, de recenser les différentes restitutions qui en ont été proposées⁹. Si ces textes de Pline ont servi si longtemps de modèle littéraire, c'est moins parce qu'ils proposaient des compositions architecturales facilement imitables que parce qu'ils prênaient pour l'*otium* un cadre à la fois digne et agréable ainsi qu'une relation au bâti et à son environnement naturel qu'on jugeait gratifiante. Ici ce n'est plus le luxe qui est au centre des préoccupations du descripteur mais au contraire un art de vivre relativement modeste d'où, pour des raisons éthiques, est exclue toute allusion à des décors coûteux et à des volumes imposants. Seule la troisième série relève en fait de préoccupations spécifiquement architecturales, c'est celle qui est représentée entre autres par les évocations, dues à Flavius Josèphe, des constructions d'Hérode à Jérusalem : nous songeons en particulier au cas emblématique de l'immense basilique judiciaire du Mont du Temple (*Antiquités judaïques*, 15, 413-417), dont on ne peut comprendre la description dans son ensemble comme dans son détail que si l'on prend le parti de la lire comme une véritable fiche technique plus ou moins directement inspirée de celle de la basilique vitruvienne de Fano¹⁰. L'intention est cette fois de donner à voir une création dont l'intérêt réside dans son adéquation à un type fonctionnel, sublimé en l'occurrence par des dimensions hors du commun. Il en va de même, dans une certaine mesure, pour les textes plus tardifs de Libanius et de Malalas, qui envisagent les édifices non plus comme des unités isolées mais comme les éléments d'un paysage urbain. En principe, seuls ces textes méritent le nom d'« ecphraseis » monumentales ou urbanistiques.

Pour les notices techniques, épigraphiques ou littéraires, nous ne nous y attarderons pas dans cette brève introduction : elles doivent leur existence, pour ce qui concerne les inscriptions directement liées à un processus constructif, au fait qu'en Grèce les devis, les contrats d'adjudication et

le descriptif de certains projets, le plus célèbre étant celui de l'arsenal du Pirée daté des années 347-346, furent longtemps consignés sur la pierre. M.-Ch. Hellmann nous a montré depuis quelques décennies tout ce qu'on peut en tirer, et elle nous le redit ici¹¹. Plus rares en milieu italique, ces documents, quand ils existent, sont d'autant plus significatifs, telle la *lex parieti faciendo* de Pouzzoles, dont nous parle H. Dessales.

Mais on ne saurait négliger pour les monuments romains les dédicaces derrière lesquelles s'efface souvent l'architecte au profit du commanditaire, car ils fournissent néanmoins des indications précieuses non seulement sur les aspects politiques, financiers ou religieux des constructions, mais aussi, dans la perspective qui est aujourd'hui celle de cet ouvrage, sur la façon dont, à Rome, on « disait » l'architecture. Il me semble en effet que notre programme ne saurait se limiter aux seuls aspects documentaires des données écrites, mais se doit d'examiner également et peut-être surtout les modes d'énonciation et de présentation de l'objet construit, avec tout ce que signifie aussi bien le non-dit que l'explicite. Le plan de marbre sévérien, dont nous parle A. Monterroso Checa, constitue à cet égard le témoignage direct le plus complet, en dépit de ses lacunes, sur la pratique officielle de la représentation et de la valorisation du bâti. Et de ce point de vue la grande inscription récemment découverte sur le forum de Torreparedones, en Andalousie, l'ancienne Bétique, qui nous est présentée par son « inventeur » A. Ventura offre elle aussi un intérêt éminent. On se souviendra à ce propos que les épigraphes murales ou plus rarement de dallage ont animé pendant des siècles le paysage monumental des villes et des sanctuaires, non seulement du reste pendant la période antique, mais aussi dans la Rome papale, jusqu'à une date récente. Le livre de F. Vuilleumier Laurens et P. Laurens intitulé *L'âge de l'inscription. La rhétorique du monument en Europe du XV^e au XVII^e siècle*¹², contient une foule d'observations qui sont de nature à éclairer nos débats : la notion d'*aedificata poesis*, empruntée à K. Möseneder¹³, y reprend en quelque manière celle de l'*herba parietaria*, l'« herbe des murs », ou la « pariétaire » au sens propre, utilisée non sans quelque acrimonie par Constantin pour désigner son prédécesseur et modèle Trajan lequel, à ses yeux, avait un peu abusivement plaqué sa nomenclature et sa titulature sur l'ensemble des monuments de Rome¹⁴.

Je ne m'étendrai pas sur les traités techniques ; le *De architectura* de Vitruve est le seul survivant du naufrage presque complet d'un « genre » dont l'existence est attestée dès le VI^e siècle av. J.-C.¹⁵, même s'il fut relayé plus tard par des abrégiateurs comme Cetus Faventinus¹⁶ et par des ouvrages plus spécialisés comme le traité d'urbanisme de Julien d'Ascalon, publié par C. Saliou¹⁷. L'existence de ces livres est, indépendamment de leur contenu, révélatrice de la nature particulière de l'art de bâtir, qui d'une part, nous l'avons dit, suppose un long apprentissage et l'acquisition de

connaissances multiples et de règles rigoureuses, mais aussi ne vise pas à la création d'œuvres uniques, mais à la mise au point de structures, si possible utiles et belles, mais reproductibles. Certes, l'art du bronzier, celui du sculpteur sur marbre ou du peintre requéraient aussi un long contact avec les maîtres ou avec les œuvres, au sein d'ateliers où régnait une stricte hiérarchie, comme le prouvent par exemple plusieurs passages bien connus de la *Rhétorique à Hérennius*, naguère étudiés par F. Preissshofen et P. Zanker¹⁸. Mais les contraintes propres à l'architecture exigeaient de celui qui s'y destinait une véritable immersion dans des savoirs multiples, et donc une formation longue et approfondie, nourrie par une expérience autant théorique que pratique. Vous connaissez la définition de l'architecte selon A. Loos : « C'est un maçon qui a appris le latin »¹⁹. La formule peut prêter à rire aujourd'hui, assurément (elle est même, il faut en convenir, franchement désopilante pour les jeunes générations...²⁰), mais venant de l'un des fondateurs de l'architecture moderne, elle exprime bien malgré tout l'ambiguïté de la situation épistémologique du constructeur. De fait, les aspects prescriptifs des traités sont partie intégrante de leur visée pédagogique. Là encore, ce qui doit retenir ici notre attention, ce sont les modes d'énonciation qui, dans le cas de Vitruve plus particulièrement, définissent pour les notices concernées des statuts et des finalités très différents, à la diversité desquels n'a pas toujours été prêtée une attention suffisante²¹. La façon dont le vieux théoricien latin « dit » l'architecture n'est évidemment pas la même selon qu'il décrit un monument pour le verser à un dossier comparatif, ou qu'il raconte une légende étymologique visant à légitimer les formes et les décors d'un élément architectonique, ou qu'il fournit à ses lecteurs un schéma défini comme un modèle infrangible, ou encore qu'il évoque un type d'édifice historiquement daté qui n'est plus utilisé en son temps. Le niveau de l'information et son degré d'actualité ou d'urgence, si l'on peut s'exprimer ainsi, varient grandement d'un développement à un autre, et parfois à l'intérieur d'un même paragraphe. Cette façon de dire implique de la part de l'utilisateur des façons de lire qui doivent être constamment adaptées, ce que ne font pas souvent, il faut bien le reconnaître, les modernes déchiffreurs de ce traité, qui l'utilisent parfois, à cause de ce manque de distance réflexive, en dépit du bon sens. Mais cela est une autre question. On peut espérer toutefois que le présent ouvrage ouvrira des voies nouvelles et contribuera à l'avenir à promouvoir un mode d'emploi moins sommaire du *De architectura* comme de tous les autres textes descriptifs ou normatifs.

Notes

1. R. Musil, dans *Nachlass zu Lebzeiten*. Trad. de Ph. Jaccottet, Paris, 1965.
2. C. Edwards, 1996, p. 27-43 ; A. M. Gowing, 2005, p. 132-159.
3. Voir sur ce point L. Foubert, 2010, p. 65-82.
4. Sur la fonction de l'« ecphrasis », depuis les Stoïciens jusqu'à Paul le Silencieux, A. Rouveret, 1989, p. 392-400.
5. On trouve une excellente traduction en italien de ces textes, avec tout l'apparat critique et historique souhaitable, dans la nouvelle édition dirigée par L. Canfora, 2001, p. 493-495 et p. 507-509. Le texte grec est transcrit en IV, p. 218-220 et p. 224-226.
6. G. Haeny, 1970, p. 76.
7. Il serait intéressant de confronter la description de Callixenos avec ce qu'on sait aujourd'hui du « château » en question, grâce en particulier aux travaux de F. Larcher, 2005.
8. F. Studniczka, 1914, p. 4 et 10. Et plus récemment G. Grimm, 1981, p. 13-25.
9. Le seul ouvrage sérieux sur la question, qui propose une analyse raisonnée de chacune des composantes, sans laisser libre cours à une imagination plus ingénieuse que pertinente, est celui de R. Förtsch, 1993. Voir notre synthèse sur la question dans P. Gros, 2006a, p. 314-319.
10. P. Gros, 2005, p. 177-182.
11. M.-Ch. Hellmann, 1999, p. 46-52.
12. F. Vuilleumier Laurens, P. Laurens, 2010.
13. K. Möseneder, 1982, p. 139-175.
14. *Epitome de Caesaribus*, XLI, 13 ; voir aussi Ammien Marcellin, XXVII, 3, 7. Sur cette anecdote et sa signification, E. La Rocca, P. Zanker, 2007, p. 153.
15. P. Gros, 2006b.
16. Voir maintenant l'édition de M.-Th. Cam, 2001.
17. C. Saliou, 1996.
18. F. Preisshofen, P. Zanker, 1970-1971, p. 100-119. Voir aussi P. Moreno, 1977, p. 438.
19. Voir A. Sarnitz, 2003, p. 7-17.
20. Désopilante ou désolante, selon les cas. Bien évidemment le latin est utilisé ici par antonomase, pour désigner la tradition séculaire des théoriciens et praticiens de l'architecture. Rappelons seulement que A. Loos, qui a formulé cet aphorisme provocateur dans les toutes premières années du xx^e siècle, à l'occasion de la fondation de sa revue *Der Andere*, a été reconnu ensuite par tous les praticiens les plus novateurs, dont Le Corbusier (qui ne savait pas le latin, ou si peu...), comme le véritable fondateur de l'architecture contemporaine.
21. Sur cette question, voir notre introduction dans P. Gros, 1992, p. XXVIII-XXX.

Bibliographie

- Cam M.-Th., 2001, *Cetius Faventinus. Abrégé d'architecture privée*, Paris, Les Belles Lettres, CUF.
- Canfora L., 2001, *Ateneo. I Deipnosophisti. I dotti al banchetto*, Rome, Salerno editrice.
- Edwards C., 1996, *Writing Rome. Textual Approaches to the City*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Förtsch R., 1993, *Archäologischer Kommentar zu den Villenbriefen des Jüngeren Plinius*, Mayence, P. von Zabern.
- Foubert L., 2010, « The Palatine dwelling of the *mater familias*: houses as symbolic space in the Julio-Claudian period », *Klio*, 92, 1, p. 65-82.
- Gowing A. M., 2005, *Empire and Memory. The Representation of the Roman Republic in Imperial Culture*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Grimm G., 1981, « Orient und Okzident in der Kunst Alexandriens », *Alexandrien. Kulturbegrenzung dreier Jahrtausende im Schmelztiegel einer mediterranen Grossstadt, Aegyptica Treverensia*, I, Mayence, p. 13-25.
- Gros P., 1992, *Vitruve. De l'architecture, livre IV*, Paris, Les Belles Lettres, CUF.
- Gros P., 2005, « La basilique d'Hérode à Jérusalem. Une lecture de *Antiquités judaïques* 15, 413-417 », in E. M. Moormann (dir.), *Omni pede stare. Saggi architettonici e circumvesuviani in memoriam Jos de Waele*, Naples, Electa Napoli, p. 177-182.
- Gros P., 2006a, *L'architecture romaine, II. Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, Picard, 2^e édition.
- Gros P., 2006b, *Vitruve et la tradition des traités d'architecture*, Rome, École française de Rome (Collection de l'EFR, 366).
- Haeny G., 1970, *Basilikale Anlagen in der ägyptischen Baukunst des Neuen Reiches*, Wiesbaden, Beiträge zur ägyptischen Bauforschung und Altertumskunde IX, F. Steiner Verlag.
- Hellmann M.-Ch., 1999, *Choix d'inscriptions architecturales grecques traduites et commentées*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 30).
- Larché F., 2005, *Iraq Al-Amir. Le château du Tobiade Hyrcan*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient (BAH, 172).

- La Rocca E., Zanker P., 2007, « Il ritratto colossale di Costantino dal Foro di Traiano », in *Res bene gestae. Ricerche di storia urbana su Roma antica in onore di Eva Margareta Steinby*, Rome, Quasar.
- Möseneder K., 1982, « Aedificata poesis », *Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte*, 35, p. 139-175.
- Moreno P., 1977, « Da Lisippo alla scuola di Rodi », in R. Bianchi Bandinelli (dir.), *La cultura ellenistica. Le arti figurative*, Milan, p. 412-460.
- Preisshofen F., Zanker P., 1970-1971, « Reflex einer eklektischen Kunstanschauung beim Auctor ad Herennium », *Dialoghi di archeologia*, 4-5, p. 100-119.
- Rouveret A., 1989, *Histoire et imaginaire de la peinture ancienne (V^e siècle av. J.-C.-I^{er} siècle apr. J.-C.)*, Rome, École française de Rome (BEFAR, 274).
- 18 Saliou C., 1996, *Le traité d'urbanisme de Julien d'Ascalon, Droit et architecture en Palestine au VI^e siècle*, Paris, De Boccard.
- Sarnitz A., 2003, *Loos*, Cologne, Taschen.
- Studniczka F., 1914, « Das Symposion Ptolemaios II », *Abh. Leipzig*, XXX, 2, p. 10-173.
- Vuilleumier Laurens F., Laurens P., 2010, *L'âge de l'inscription. La rhétorique du monument en Europe du XV^e au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres.